

COMMUNE D'HYERES LES PALMIERS

DEPARTEMENT DU VAR  
REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 149

## ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE D'HYÈRES

POLICE MUNICIPALE

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET  
DU STATIONNEMENTVU Le Code Général des Collectivités Territoriales et  
notamment les Articles L2213-2 à L2213-6,ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ GÉNÉRAL  
N° 767 du 24 avril 2024

VU Le Code Pénal,

VU Le Code de la Route,

Réf : CS n° 0069/2024

VU L'Arrêté Municipal n° 767 en date du 24/04/2023  
portant réglementation de la circulation et du  
stationnement dans l'agglomération principale,VU L'arrêté de délégation n° 1912 du 13 octobre 2023  
portant délégation de fonctions et de signature à M.  
THIEBAUD Rémy, 11<sup>ème</sup> Adjoint, dans les domaines  
suivants : Sécurité, Circulation, Stationnement, IMR,  
Démoustication, SantéCONSIDÉRANT qu'il convient de modifier les règles de  
stationnement dans le centre ville afin de permettre le  
stationnement des personnes à mobilité réduite,

## ARRÊTÉ

**ARTICLE 1 :** L'article 22-4, Titre 3 « Stationnement » de l'Arrêté Municipal n°767 en date du 24/04/2023 définissant « les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite » est modifié de la manière suivante :

- Rue EUGENIE ➔ TROIS emplacements à l'angle de la Rue EUGENIE et de la Rue Yann PIAT, devant le n° 18.

**ARTICLE 2:** La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

**ARTICLE 3:** Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Racine - BP40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - Téléphone 04.94.42.79.30 - par télécopie 04.94.42.79.89.

**ARTICLE 4:** Madame la Directrice Générale des Services en charge de l'administration générale et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Publié le .....2.FEV. 2024

Fait à Hyères les Palmiers, le 31 janvier 2024

Pour Le Maire,  
L'Adjoint à la Sécurité,  
Rémy THIEBAUD

Accusé de réception en préfecture  
Descriptif : 00697-20240202-149-AR  
+ Mme la Directrice générale des Services de la Mairie.  
Date de télétransmission : 02/02/2024  
+ Service Voirie  
+ PC  
Date de réception préfecture : 02/02/2024